

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Hardinvast sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Claudine ANQUETIL, M. Patrick ESNAULT, Mme Carine MEDANI, M. Arnaud LEFRANÇOIS, M. Antoine PHILIPPE, M. Eric RULIER, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Benoît LE BLOND, Mme Nathalie MEZIERES, Mme Manon DUBOST.

Etaient absents excusés : M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. Guy AMIOT), M. Jacques ROLAND (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN)

Secrétaire de séance : Mme Carine MEDANI

Début de la séance : 18h30

Le Procès-Verbal de la séance du 02 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

L'agent technique recruté en avril 2024 à 17h30 sur Hardinvast et 17h30 sur Saint Martin le Gréard ayant interrompu son contrat, un nouvel agent va être recruté pour le remplacer. Celui-ci sera employé à compter du 25 février 2025, 21h30 sur Hardinvast et 17h30 sur Saint Martin le Gréard.

Pour ce faire, une délibération est nécessaire :

200225-01

Création de poste agent technique territorial 21h30

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison de la réorganisation des services,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 21h30 hebdomadaire, pour assurer les missions d'agent polyvalent des services techniques, à

compter du 25/02/2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint technique, 17h30 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : *à l'unanimité des membres présents*

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

200225-02

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG50

L'assemblée délibérante

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le centre de gestion a créé au 1^{er} janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

Décide :

- de solliciter le centre de gestion de Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Annexés convention et règlement de service

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ECOLE/SIVOS

La prochaine réunion du conseil d'école est fixée au mardi 4 mars 2025.

150 élèves sont prévus à la rentrée scolaire 2025/2026.

Port du gilet jaune

Monsieur le Maire souhaite sensibiliser les parents et les enfants à l'intérêt de porter un gilet jaune ou tout autre dispositif rétroréfléchissant pour circuler de nuit que ce soit à pied, en vélo ou en trottinette.

Plusieurs accidents se sont d'ailleurs produits cet hiver dans le cotentin, faisant pour victimes, des jeunes portant des vêtements sombres, circulant entre l'arrêt de bus scolaire et leur domicile.

Une réflexion sera menée sur la possibilité de mettre à disposition des gilets jaunes aux enfants dès la maternelle.

MAIRIE

200225-03

Aménagement d'une plateforme de compostage

La SCIC SAS les petits composteurs de Martinvast sollicite la commune pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain sur laquelle aménager une plateforme de compostage destinée à assurer la valorisation des déchets alimentaires et de développer la filière biodéchets créée dans la Manche en 2019.

Considérant :

- Les préoccupations soulevées par les membres du Conseil Municipal concernant les nuisances potentielles, notamment olfactives, que pourrait engendrer une telle installation pour les riverains et la qualité de vie des habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De répondre défavorablement à la demande de mise à disposition de la parcelle de terrain par la SCIC SAS les petits composteurs de Martinvast, en raison des nuisances susceptibles d'affecter le cadre de vie des habitants de la commune.

Cette décision sera notifiée à la SCIC SAS les petits composteurs de Martinvast.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Installation de panneaux photovoltaïques

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est envisagée, le SDEM50 proposant à ses collectivités adhérentes, d'assurer le financement, l'exploitation et l'entretien de ces installations.

Une étude d'opportunité a d'ores et déjà été réalisée pour s'assurer de la compatibilité des bâtiments à l'accueil d'un tel projet.

Une nouvelle étude plus approfondie doit être menée pour déterminer la capacité de production de l'installation, ayant pour objectif l'auto alimentation collective afin d'alimenter les bâtiments publics de la commune (mairie, écoles, salle, vestiaire du foot,...) et de revendre l'éventuel surplus de production.

Information fibre

90% du territoire de la commune est désormais raccordable à la fibre optique.

Commune de HARDINVEST

Pour être raccordés, les administrés doivent souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès présent sur le réseau, déclenchant ainsi la venue d'un technicien qui effectuera le raccordement du domicile depuis le domaine public jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

La partie de la commune non encore raccordable est située sur le long de la route de Bricquebec (Bihellerie, hameau Baquesne, Ferrage côté Sideville), reliée à la ligne de l'Eglise de Couville.

BUDGET

Madame Arlette VIDEGRAIN présente à l'assemblée le CFU 2024 :

FONCTIONNEMENT		CA 2024
TOTAL OPERATIONS 2024		
A)	FONCTIONNEMENT 2024 Recettes	705 175.57 €
B)	FONCTIONNEMENT 2024 Dépenses	607 636.60 €
C)	TOTAL = (A) - (B) SOLDE	97 538.97 €
002 N-1	REPORT SOLDE CA 2023	330 942.83 €
002 N	SOLDE A AFFECTER	428 481.80 €

Solde à affecter Fonctionnement	428 481.80
RAR 2024	-29 414.92
Solde à affecter Investissement	-187 728.08
Excédent	211 338.80

INVESTISSEMENT		CA 2024
TOTAL OPERATIONS 2024		
A)	INVESTISSEMENT 2024 Recettes	249 779.28 €
B)	INVESTISSEMENT 2024 Dépenses	365 572.17 €

Commune de HARDINVAST

C)	TOTAL = (A)-(B)	SOLDE	-	115 792.89 €
001 N-1	REPORT SOLDE CA 2023		-	71 935.19 €
001 N	SOLDE A AFFECTER		-	187 728.08 €

RECETTES

DETR Défense Incendie	12 238.00
DETR mur cimetièr	11 107.00
CAC mur cimetièr	10 367.00
TOTAL	33 712.00

DEPENSES

Maîtrise œuvre micro-crèche	21 156.00
Mur cimetièr	40 730.41
Géomètre	1 240.51
TOTAL	63 126.92

RAR* DEPENSES	63 126.92 €
RAR RECETTES	33 712.00 €
RAR 2024	- 29 414.92 €

**restes à réaliser*

200225-04

Approbation du compte financier unique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le CFU, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières :

- déclare, hors de la présence de Monsieur AMIOT, Maire, que le CFU de la commune dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

BIBLIOTHEQUE

Animation

Une animation sur le thème de la Chandeleur a été proposée par les bénévoles de la bibliothèque aux enfants fréquentant ce service, le mercredi 12 février. 12 enfants y ont participé.

Inventaire

L'inventaire des ouvrages et documents de la bibliothèque est prévu entre le 26 et 28 février. Il sera réalisé par les bénévoles.

Pour ce faire, un tricodeur a été loué auprès de l'entreprise Microbib.

Fonctionnement

Une réflexion est lancée par l'équipe en charge de la bibliothèque sur son mode de fonctionnement, la convention avec la bibliothèque départementale de la Manche prenant fin d'année 2025.

EGLISE/CIMETIERE

Rénovation du mur

Le chantier portant sur la rénovation des murs du cimetière par l'entreprise André PASCAL est en cours.

Modification du règlement du cimetière

Avant de proposer la modification du règlement du cimetière concernant les conditions de reprise des emplacements abandonnés, une étude doit être réalisée en commission.

SALLE POLYVALENTE

200225-05 Modifie délibération 021224-59

Application d'un nouveau tarif

Il est proposé la mise en place d'un nouveau tarif de location de la salle polyvalente, une journée sur semaine, sans accès à la cuisine, au prix de 100 €.

Après délibération, le Conseil municipal, valide cette proposition.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Devis ACTP : nettoyage de la salle polyvalente année 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis ACTP relatif au nettoyage de la salle polyvalente pour l'année 2025.

Ce devis d'un montant total HT de 9 166.20 €, soit 10 999.44 € TTC présente une augmentation de près de 500 € en comparaison à 2024.

Pour les années à venir, il sera nécessaire de veiller à ce que les augmentations restent raisonnables.

LOGEMENT COMMUNAUX

Une hotte a été remplacée dans le logement 6 de la rue Emmanuel Liais ainsi qu'un éclairage extérieur au logement 10.

MICRO-CRECHE

200225-06

Echange des parcelles de terrain A1719 et A1717

Monsieur le Maire, propose l'échange de deux bandes de terrain permettant l'accueil du projet de la micro-crèche.

La parcelle A1717, appartenant à M. Dominique MARGOT serait échangé contre la parcelle de terrain A1719, propriété de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- procéder à l'échange de ces parcelles
- signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette acquisition, ainsi que les documents annexes liés à l'opération.
- effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment auprès des services de l'État et des notaires.
- Payer les dépenses liées au bornage des parcelles et aux frais notariés inhérents à cette opération.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Présentation des plans du projet

Monsieur le Maire présente les dernières esquisses du projet de micro-crèche, de la zone de stationnement et de la voirie.

Trois places de stationnement « minute » sont prévues devant la crèche.

Sur la zone de stationnement prévue face à la crèche (de l'autre côté de la route), seize places dont une « PMR » seront aménagées.

200225-07

Choix du gestionnaire de la micro-crèche

La Municipalité désirant enrichir l'offre de service en matière d'accueil du jeune enfant et répondre aux besoins des familles Hardinvastaises s'est montrée intéressée par le concept de la micro-crèche dont la capacité d'accueil est limitée à 12 enfants et 2 supplémentaires si nécessaire, et qui présente une certaine souplesse de fonctionnement.

Une étude d'opportunité a été effectuée sur le territoire communal et le diagnostic réalisé a validé l'intérêt de créer un établissement de type micro-crèche.

L'ancienne salle de l'association AJLF, achetée par la commune en 2022, sera totalement rénovée, agrandie et aménagée pour accueillir ce projet, qui a d'ores et déjà été validé par le département, via la PMI.

L'ouverture de la structure est prévue fin 2026.

A ce stade du projet, il apparaît nécessaire de faire le choix du gestionnaire de cette structure.

Des échanges ont eu lieu avec plusieurs franchises.

La Compagnie des Crèches, enseigne « les Chérubins », a soumis à la commune, une lettre d'intention pour un bail commercial d'une durée de 10 ans avec un loyer mensuel de 2 000 € soumis à l'indice de révision des loyers.

Monsieur le Maire, après avoir fait lecture de cette offre à l'assemblée, propose de retenir le réseau « les Chérubins » pour la gestion de la micro-crèche.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

STADES

Sable

Pour remplir les différentes perforations, pour aider à contrôler le feutrage, pour favoriser la perméabilité, les agents communaux assistés des bénévoles du SCUDD ont procédé au sablage du grand terrain de football d'Hardinvast. Pour ce faire, deux semi-remorques de sable avaient été commandés à la SABCO située à Lieusaint.

VOIRIE

200225-08

Amendes de police : programme 2025 pour les travaux d'aménagement du bourg

Afin de financer les travaux d'aménagement du bourg, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police 2025,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

200225-09

Avenant à un bail rural

Monsieur Letullier, exploitant agricole, a consenti à mettre à disposition de la commune, à titre gratuit, une bande de terrain sur sa parcelle A245. Sur cette bande de terrain, le cheminement piéton reliant la rue des vergers au bourg a été aménagé.

Afin de compenser la perte d'exploitation sur cette bande de terrain, monsieur le Maire propose de supprimer la perception du fermage, d'un montant annuel de 37,52 € (loyer actualisé annuellement), versé par Monsieur Letullier pour l'utilisation des champs de la commune, cadastrés A241 et A242, situés route de la Lande.

Pour ce faire, l'avenant n°2 au bail rural conclu en 1996, modifié en 2007, entre la commune et Monsieur Michel Letullier, sera établi, précisant qu'il n'y aura plus lieu de verser le fermage sur les parcelles A241 et A242.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

200225-10

Convention d'occupation temporaire du domaine public rue d'Yvetot

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la commune de Hardinvast et Monsieur Benoit Poirier, autorisant l'installation de gabions partiellement implantés sur le domaine public communal, dans le but de soutenir le talus de la haie de la parcelle A1225 qui sépare cette dernière de la rue d'Yvetot.

Cette convention d'occupation du domaine public communal est consentie à titre temporaire, précaire et révocable.

Cette autorisation est délivrée gratuitement.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Réalisation d'un creux en régie

La chasse du Breuil, appartient pour partie à Couville et à Hardinvast. Le fossé actuel se bouche régulièrement et dégrade ce chemin. Les communes s'entendent pour réaliser un creux en régie dès les beaux jours.

Eclairage supplémentaire route de la Lande

Une demande de devis est en cours auprès du SDEM50 pour la mise en place de deux éclairages supplémentaires route de la Lande, entre le chemin de l'Obélisque et le chemin du Moulin à Vent. Cet éclairage permettra de sécuriser le cheminement piéton.

LOTISSEMENT LE GRAND JARDIN

200225-11

Versement de primes d'éviction suite à l'achat des parcelles A959, A187 et d'une partie des parcelles A124 et A945

Lorsque le bailleur interrompt un bail « commercial », il doit payer au locataire une indemnité d'éviction. Celle-ci correspond à une somme d'argent qui compense les dommages causés par l'interruption.

Dans le cadre du projet de lotissement « le Grand Jardin », il est proposé que la commune prenne à sa charge le paiement des primes d'éviction qui seront versées aux exploitants agricoles des parcelles de terrains A959, A187, et d'une partie des parcelles A124 et A945, lors de leur achat.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition et autorise le Maire :

- verser ces primes
- signer tous documents liés à cette transaction.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 1

DEFENSE INCENDIE

Poteaux incendie

Dans le cadre du programme « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (D.E.C.I.) 2021-2026, trois poteaux incendie, commandés et financés par la commune, seront installés prochainement par la communauté d'agglomération le Cotentin :

- rue de la Mairie
- route de Saint Martin
- à la Fournellerie

QUESTIONS DIVERSES

●Fourrière : la mise aux normes du chenil existant situé dans l'atelier communal est prévue. Cette installation permettra l'accueil temporaire de chats et/ou chiens errants ou trouvés en état de divagation sur la commune.

●Demande de terrain : une demande de terrain a été formulée par une association souhaitant y entraîner des chiens de sauvetage et de secourisme. Une étude d'impact « sonore » sera réalisée avant de proposer les deux terrains communaux disponibles situés lieu-dit le Mont.

●Remerciements : l'association VMEH remercie le conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention en 2024.

Séance levée à 20h40